



DISTRICT de la SOMME de FOOTBALL

46, rue Jules Lefebvre – BP 90429 – 80004 Amiens Cedex 1

Tél. : 03 22 89 66 40 – Fax : 03 22 95 16 81

Mail : secretariat@somme.fff.fr



Amiens, le 29/04/21,

Madame la Directrice,

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir excuser l'absence du ou des élèves de votre établissement, précisé(s) sur le document joint, pour la journée du **vendredi 7 mai 2021**.

En effet, les joueurs indiqués font partie de la **Sélection départementale U13 du District Somme Football** et préparent le concours d'entrée au Pôle Espoir de Liévin.

Un « **Interdistrict** » avec la Côte d'Opale étant prévu le 07/05/21.

Comptant sur votre compréhension, recevez mes sincères salutations.

Le Directeur Administratif

Wilfried LECLERCQ





46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
☒ 03.22.95.16.81
@ : eboissier@lfhf.fff.fr

Saison 2020 / 2021

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U13 (JOUEURS NES EN 2008)
« FINALE DE DISTRICTS »
« Concours POLE ESPOIRS Liévin »

LIEU : LIEVIN
SURFACE : terrain synthétique

VENDREDI 07 MAI 2021 (de 14h à 17h)

LIEU ET HORAIRE RDV : 14H
Aréna Stade Couvert Régional de LIEVIN
(Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN)

Liste des joueurs convoqués

ESC LONGUEAU	<i>DEHAN Nathan (DC/MDEF) - AISSA Bertrand (ATTG/ ATTA) – GRARE Noa (LD/MD).</i>
US CAMON	<i>KALEMBA Brian (MDEF/ MD) – PSONKA Ugo (DC/MDEF) – SOMON Enzo (M/A).</i>
SC ABBEVILLE	<i>TAMPIGNY Antoine (GB) – COLLET Lucas (LD/MD) – TABACHE Yacine (MG) – TEMPIER Louis (MIL/MD) – URIER Hugo (ATT/MIL) – PION Lucas (LD).</i>
US NIBAS FRESSENEVILLE (AJF VIMEU)	<i>DELAFOSSÉ Ethan (MDEF).</i>
AS GAMACHES	<i>JUBERT Louis (DC/MOFF).</i>
FC OISEMONT	<i>BON Charles (GB) - MERLIER Enzo (ATTA/ATTD).</i>
ENCADREMENT	<i>BOISSIER Emmanuel (CTD PPF) 0674048353 – SEGALEN Yan</i>

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), Pt Commission Technique, Pt Commission des Jeunes.

Extrait ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avvertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

INFORMATIONS :

LA TENUE DE MATCH SERA CELLE DU DISTRICT (maillot short chassettes). (pas de mise à disposition de vestiaires) :
Prévoir les chaussures adaptées pour terrain synthétique et gazon.

Merci également de venir avec :

- sa gourde ou sa bouteille d'eau pour sa consommation personnelle,
- un masque obligatoire,
- l'autorisation parentale (si non rendue au dernier tour à Camon le 28/04/21).
- le questionnaire covid joint dûment complété (en date du 07 mai 2021).